

**ANNEXE N°4 A LA CIRCULAIRE AUX INTERMEDIAIRES
AGREES N° 2001-08 DU 02 mars 2001**

**DESSIN D'ENREGISTREMENT DES ALLOCATIONS
POUR VOYAGES D'AFFAIRES**

1/3

Enregistrement " entête "

Longueur d'enregistrement : 160 caractères

N°DE ZONE	DESIGNATION	LONGUEUR EN CARACTERES	TYPE (*)	OBSERVATIONS & DEFINITIONS
1	Type d'enregistrement	1	A	Mettre la lettre 'E' pour identifier l'enregistrement entête.
2	Code de l'Intermédiaire Agrée	2	N	Indiquer le code de l'Intermédiaire Agrée domiciliataire de l'AVA, d'après le répertoire de codification des banques et des établissements financiers.
3	Code Agence	3	N	Indiquer le code de l'agence d'après le répertoire de codification des agences.
4	Type du titulaire de l'AVA	1	A	A indiquer conformément à l'annexe n° 6.
5	Numéro d'identification du titulaire de l'AVA	12	X	Indiquer le numéro d'identification du titulaire de l'AVA conformément à l'annexe n°6.
6	Type de l'allocation pour voyages d'affaires	1	N	Mettre '1' pour exportateur, '2' pour importateur, '3' pour autres activités, '4' pour promoteur, '5' pour les marchés réalisables à l'étranger.
7	Date de domiciliation (date d'ouverture)	8	N	Indiquer sous la forme AAAAMMJJ la date de domiciliation de l'AVA.
8	Titulaire de l'AVA	30	X	Indiquer les noms, prénoms ou dénomination sociale du titulaire de l'AVA.
9	Adresse du titulaire de l'AVA	30	X	Indiquer l'adresse complète du titulaire de l'AVA.
10	Numéro de téléphone	8	N	Indiquer le numéro de téléphone du titulaire de l'AVA.
11	Numéro de fax	8	N	Indiquer le numéro de Fax du titulaire de l'AVA.
12	Activité	5	N	Indiquer l'activité au titre de laquelle l'AVA a été accordée d'après la nomenclature d'activités tunisienne NT 120.01 (1995) (N.A.T)
13	Numéro de l'autorisation BCT d'ouverture de l'AVA	6	X	Indiquer le numéro de l'autorisation F2 accordée par la BCT (s'il y a lieu).
14	Date de l'autorisation BCT d'ouverture de l'AVA	8	N	Indiquer sous la forme AAAAMMJJ la date de l'autorisation F2 de la BCT (s'il y a lieu).
15	Date de clôture de L'AVA	8	N	Indiquer sous la forme AAAAMMJJ la date de clôture (avec ou sans changement de domiciliation).
16	Période déclarée	6	N	Indiquer sous la forme AAAAMM la période déclarée.
17	Nombre d'écritures	5	N	Nombre d'écritures (débits et crédits) effectuées au cours de la période déclarée.
18	Chiffre d'affaire hors taxes de l'année précédente	15	N	Indiquer le chiffre d'affaire hors taxes déclaré à l'administration fiscale pour les titulaires des AVA-importateurs. Zone numérique (12 entiers 3 décimaux).
19	Zone vide	3	X	Zone non utilisée.

* A : Alphabétique, X : Alphanumérique, N : Numérique

DESSIN D'ENREGISTREMENT DES ALLOCATIONS
POUR VOYAGES D'AFFAIRES

Enregistrement " mouvement "

Longueur d'enregistrement : 160 caractères

N° DE ZONE	DESIGNATION	LONGUEUR EN CARACTERES	TYPE (*)	OBSERVATIONS & DEFINITIONS
1	Type d'enregistrement	1	A	Mettre la lettre 'M' pour identifier l'enregistrement mouvement.
2	Code de l'intermédiaire agréé	2	N	Indiquer le code de l'Intermédiaire Agrée domiciliataire de l'AVA, d'après le répertoire de codification des banques et des établissements financiers.
3	Code Agence	3	N	Indiquer le code de l'agence d'après le répertoire de codification des Agences.
4	Type du titulaire de l'AVA	1	A	A indiquer conformément à l'annexe n°6.
5	Numéro d'identification du titulaire de l'AVA	12	X	Indiquer le numéro d'identification du titulaire de l'AVA conformément à l'annexe n°6.
6	Sens du mouvement	1	A	Mettre la lettre 'C' pour les opérations au crédit et la lettre 'D' pour les opérations au débit.
7	Libellé du mouvement	3	X	<p>Pour le mouvement créditeur mettre : DAT : pour les droits à transfert calculés conformément aux dispositions de la présente circulaire. RAV : pour les rétrocessions suite à une annulation de voyage. RRV : pour les rétrocessions de reliquats non utilisés.</p> <p>Pour le mouvement débiteur mettre : BBA : pour les billets de banque. CHE : pour les chèques. VIR : pour les virements. CAP : pour les cartes de paiement international.</p>
8	Date du mouvement	8	N	Indiquer sous la forme AAAAMMJJ la date du mouvement débiteur ou créditeur.
9	Montant en Dinar du mouvement	15	N	Indiquer le montant de l'opération zone numérique. (12 entiers 3 décimaux).
10	Code nature de l'opération	4	N	Indiquer le code nature de l'opération des mouvements débiteurs comme suit : - 0511 concernant l'AVA - exportateur - 0512 " " - importateur - 0513 " " - promoteur - 0514 " " - autres activités - 0516 " " - marchés réalisables à l'étranger
11	Origine des fonds (pour les AVA exportateurs seulement)	1	N	mettre : 1 pour les devises reçues de l'étranger. 2 pour les règlements en dinars convertibles. 3 pour les dinars reçus des Sociétés totalement exportatrices et des Sociétés de Commerce International résidentes. 4 pour les règlements effectués en dinars par les Agences de voyages résidentes au profit des hôteliers. 5 pour les règlements en dinars effectués au profit des conseillers à l'exportation

* A : Alphabétique, X : Alphanumérique, N : Numérique

DESSIN D'ENREGISTREMENT DES ALLOCATIONS
POUR VOYAGES D'AFFAIRES

Enregistrement " mouvement "

Longueur d'enregistrement : 160 caractères

N° DE ZONE	DESIGNATION	LONGUEUR EN CARACTERES	TYPE (*)	OBSERVATIONS & DEFINITIONS
12	Code pays	3	N	Indiquer le code pays de destination du bénéficiaire d'après le répertoire des codes pays.
13	Date de départ du Bénéficiaire du transfert	8	N	A indiquer sous la forme AAAAMMJJ.
14	Date de retour du Bénéficiaire du transfert	8	N	A indiquer sous la forme AAAAMMJJ.
15	Type du Bénéficiaire du transfert	1	A	Indiquer : "C" : pour le bénéficiaire titulaire d'une carte d'Identité Nationale. "S" : pour le bénéficiaire titulaire d'une carte de Séjour.
16	Numéro d'identification du bénéficiaire du transfert	8	X	Indiquer le numéro de la Carte d'Identité Nationale ou le numéro de la Carte de Séjour du bénéficiaire du transfert.
17	Nom et prénom du bénéficiaire du transfert	30	A	Indiquer le nom et le prénom du bénéficiaire du transfert.
18	Base de calcul des droits à transfert	15	N	Indiquer le montant ayant servi au calcul des Droits à Transfert pour les AVA exportateurs, marchés réalisables à l'étranger, importateur et autres activités. (12 entiers 3 décimaux).
19	Droits à transfert cumulés	15	N	Indiquer les droits à transfert cumulés calculés conformément aux dispositions de la présente circulaire. (12 entiers 3 décimaux).
20	Montants des transferts cumulés	15	N	Indiquer les montants des transferts cumulés des transferts par le débit de l'AVA. (12 entiers 3 décimaux).
21	Zone vide	6	X	Zone non utilisée.

* A : Alphabétique, X : Alphanumérique, N : Numérique